

Décision

Générale

colonial

Décision n° 46-412-1931 Révocations

n° 46-412-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 mars 1931

Numéro JO

n° 412 du 31/03/1931

Date du numéro

31 mars 1931

TEXTE INTÉGRAL

le contrat intervenu, le 18 Juillet 1929, entre le Gouvelneur p. i, de la Côte française des Somalis, et M. Street, est résilié, conformément aux stipulations du paragraphe 21 de l'article 2 dudit contrat, pour faute grave dans le service. Cette résiliation comptera à dater du 23 mars 1931. Conformément aux stipulations du paragraphe de l'article 4 de son contrat, M. Street aura droit à un voyage en 2e classe, de Djibouti à Addis-Abeba, Sans aucune autre indemnité, et sous réserve qu'il use de ce droit dans le mois suivant la cessation de service.